

2023-06-07
2023-1687

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés, RVD2023-06. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Choix Écolo Doktor Doom Botanique Pulvérisation Végétale

SOUS PRESSION

Pour usage sur les plantes ornementales d'intérieur pour tuer les pucerons, tétranyques, thrips, aleurodes (adultes)

Pour utilisation sur les poiriers, les tomates, les haricots, les vignes et les plantes ornementales d'extérieur pour tuer les thrips, cicadelles, tetranyques, punaises réticulées, pucerons, aleurodes (adultes), noctuelles des arbres fruitiers, scarabées japonais, altises, légionnaires uniponctuées

DOMESTIQUE

PRINCIPE ACTIF: Pyréthrine ... 0,20 %

No D'HOMOL. 27680 L.P.A.

CONTENU NET 150-775 grammes

ATTENTION EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

753146 AB Ltd. o/a UltraSol Industries*
10755-69, Avenue NW
Edmonton (Alberta)
Canada T6H 2C9
780-432-6535

*Société appartenant entièrement à des intérêts canadiens et exploitée par des Canadiens

MODE D'EMPLOI :

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Ce contenant est muni d'une valve spéciale qui permet de pulvériser le produit dans toutes les directions, même à l'envers, dans des endroits difficiles à atteindre.

POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR

Pour tuer les pucerons, les tétranyques, les thrips et les aleurodes (adultes) sur les plantes d'intérieur telles que les violettes africaines, les bégonias, les lierres grimpants, les géraniums et les impatiens: Dès la première apparition des organismes nuisibles indiqués, pulvériser pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles jusqu'à ce qu'elles soient humides. NE PAS mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement. Tenir la canette à 1 m des plantes pour éviter de mouiller le feuillage. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. NE PAS dépasser 4,6 g par m² (ne pulvériser que 2 à 3 secondes par m²). Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Utiliser avec prudence sur les nouvelles pousses ainsi que sur les plants et le feuillage jeunes et tendres. L'essayer d'abord sur une ou deux feuilles pour s'assurer de son innocuité.

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer sur des plantes d'intérieur destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fines herbes).

NE PAS appliquer sur les plantes en serre.

NE PAS appliquer le produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. les greniers, les vides sanitaires, les petits espaces de rangement, les placards).

Aérer les sites intérieurs après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents sur les lieux.

NE PAS appliquer le produit sur des surfaces de contact alimentaire (consommation humaine ou animale).

Recouvrir ou retirer les denrées destinées à la consommation humaine ou animale. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les ustensiles utilisés pour la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver soigneusement après le traitement.

NE PAS permettre aux personnes ni aux animaux de compagnie de pénétrer dans les zones traitées tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES POIRIERS, LES TOMATES, LES HARICOTS, LES VIGNES ET LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR

Pour tuer les insectes suceurs suivants : thrips, cicadelles, tétranyques, punaises réticulées, pucerons et aleurodes (adultes); et les insectes rongeurs suivants : noctuelles des arbres fruitiers, scarabées japonais, altises et légionnaires uniponctuées sur les poiriers, les tomates, les haricots, les vignes et les plantes ornementales suivantes: asters, azalées, bégonias, chrysanthèmes, dahlias, pieds d'alouette, glaïeuls, iris, soucis, pétunias, roses, muflers, conifères, petits arbres à feuilles caduques, buissons et vignes: Dès la première apparition des organismes nuisibles

indiqués, pulvériser pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles jusqu'à ce qu'elles soient humides. NE PAS mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement. Tenir la canette à 1 m des plantes pour éviter de mouiller le feuillage. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. NE PAS dépasser 4.6 g par m² (ne pulvériser que 2 à 3 secondes par m²). Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Appliquer tôt le matin ou le soir – mais jamais dans la lumière directe du soleil. Pulvériser seulement lorsque l'air est calme et que la température est au-dessous de 32°C. Utiliser avec prudence sur les nouvelles pousses ainsi que sur les plants et le feuillage jeunes et tendres. L'essayer d'abord sur une ou deux feuilles pour s'assurer de son innocuité.

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS pulvériser les poiriers, les tomates, les haricots ou les vignes les trois jours précédant la récolte. Laver les fruits et les légumes indiqués avant de les consommer

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. NE PAS placer dans l'eau chaude ou près des radiateurs, des fours ou d'autres sources de chaleur. NE PAS perforer ou incinérer le contenant, ni l'entreposer à une température supérieure à 50 °C. Pulvériser à au moins 1 m des tissus. NE PAS pulvériser près d'une flamme nue, d'étincelles ou en fumant. NE PAS contaminer les étendues d'eau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver après avoir manipulé le produit. Craint le gel. NE PAS utiliser sur les capillaires du Canada.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

PREMIERS SOINS :

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut entraîner des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement). L'exposition pourrait aussi entraîner les symptômes suivants : des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements.

ENTREPOSAGE :

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour libérer la pression résiduelle. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DÉCLARATIONS FACULTATIVES

Tue et repousse les insectes nuisibles au contact

Contient un insecticide botanique dérivé de la fleur de chrysanthème